

## **COMMUNIQUE**

### **Iniquité et démolition ou refondation ?**

**La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale.**

C'est ce qu'a affirmé le Président HOLLANDE mettant ses pas dans ceux de son prédécesseur.

Lequel avait également décidé, en fin de mandat, de lutter contre la précarité dans les trois fonctions publiques.

Le Président HOLLANDE, là encore, n'a pas récusé cette option.

Et pourtant, **la volonté de saboter l'une et l'autre initiatives semble prévaloir dans les hautes sphères du pouvoir.**

Exemple :

Pour lutter contre le décrochage scolaire, la MGIEN (Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale), également en charge de sa prévention, est l'instrument le mieux adapté. Là où elle existe, comme dans l'académie de Versailles, première académie de France, elle a fait ses preuves et montré de quelle capacité d'innovation ses personnels enseignants, titulaires ou non, étaient animés.

Beaucoup de ces personnels, enseignants-coordonateurs, sont contractuels et relèvent théoriquement des concours spécifiques mis en place en 2013 pour résorber la précarité.

Renouvelant l'impasse faite par la loi SAPIN, le dispositif de ces concours réservés de 2013 écarte, de façon délibérée cette fois, les précaires de la MGIEN : en effet, la mise au concours de **la CPIF, Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation, qui est la certification des enseignants coordinateurs**, créée par Jean-Luc MELENCHON, **a été, de l'aveu même du ministère** et en dépit des demandes insistantes du SNCA e.i.L. Convergence, **ôtée de la liste de ces concours réservés** qui ne porteront que sur les disciplines académiques.

Soit un enseignant coordinateur contractuel, détenteur d'une licence de philosophie ou de mathématiques. Il est, depuis dix ans, en charge de monter et d'encadrer des actions d'insertion ; il n'enseigne donc pas la philosophie ni les

mathématiques de façon continue. C'est pourtant dans l'une de ces deux matières qu'il devra concourir.

Avant d'aborder la seconde incohérence de cet oubli délibéré, envisageons les conséquences de la première :

- ou, mis en concurrence avec d'autres profs contractuels qui, eux, enseignent ces matières, notre enseignant coordinateur a plus de chance de rester contractuel que d'être titularisé ; la MGIEN restera le « vivier de la précarité » !
- ou, il s'en sort bien malgré tout et devient prof titulaire en philo ou en maths et rejoint un poste hors MGIEN ; voilà un prof, bien aguerri pourtant au métier d'enseignant coordinateur, perdu pour la MGIEN et la lutte prioritaire contre le décrochage !

La seconde incohérence est celle du dossier de RAEP que chaque candidat doit présenter ; la reconnaissance d'activité et d'expérience professionnelles rend compte du métier de celui qui le présente : quel point y a-t-il de commun entre le métier d'enseignant coordinateur et celui de prof de math ou de philo ? **Ce sont tous des métiers nobles mais chacun est différent et spécifique.**

Le ministre de l'Education Nationale, dédaigneux de certains métiers enseignants par la non inscription aux concours réservés de certains diplômes qualifiants, manifeste **une « gestion » de son ministère qui n'évite ni l'iniquité, ni le gaspillage, ni la bêtise**, et, qui plus est, se montre peu respectueuse des priorités proclamées par le Chef de l'Etat et son Premier Ministre.

Curieuse prémisse posée à la refondation de l'Ecole de la République !

Pour sa part, le SNCA e.i.L. Convergence ne peut se satisfaire d'un traitement inégal, voire méprisant à l'égard de certains personnels de l'Education Nationale, ni de la façon cavalière dont sont traités, une fois de plus, la MGIEN, ses personnels et son public scolaire.

Il engage les enseignants coordinateurs concernés à revendiquer auprès de leur hiérarchie académique qu'elle exige du ministère de la cohérence dans sa prétendue lutte contre la précarité de l'emploi et contre le décrochage scolaire : il est stupide et malsain d'affaiblir, voire de détruire une structure performante dans la prévention du décrochage scolaire et dans sa remédiation alors que **le discours officiel affiche cette prévention et cette remédiation comme une priorité nationale.**

Il les engage, aussi, à établir leur dossier de RAEP exclusivement sur la base du métier qu'ils exercent, celui d'enseignant coordinateur, et à faire acte de candidature.

Il s'engage lui même à **avertir les pouvoirs publics de la perversité et du danger qu'il y a à pratiquer une telle discrimination subreptice dans la lutte contre l'emploi précaire.**

Refonder l'Ecole de la République ne passera jamais par l'iniquité pratiquée à l'encontre des personnels ni par la démolition délibérée de ce qui est initialement conçue et fonctionne pour la réussite de tous les élèves.

20 janvier 2013